

En novembre...

... Trois permanences auront lieu afin de pouvoir échanger plus en détails ensemble sur le projet, vous présenter l'implantation retenue et la suite des démarches >>

Mercredi 10 novembre
16h - 19h
→ à Château-Guibert, en salle des fêtes du bourg de Château-Guibert

Mercredi 17 novembre
16h - 19h
→ Les Pineaux, en mairie

Samedi 20 novembre
9h - 12h
→ à Château-Guibert, en salle des fêtes de la Mainborgère

La plus-value d'un projet éolien sur votre commune

Un engagement territorial dans la transition énergétique

- Une énergie 100% renouvelable
- Des actions en faveur de la biodiversité

Apport de nouvelles ressources aux collectivités

- Possibilité de nouveaux projets en faveur de la population dans la commune
- Pérennité des ressources budgétaires grâce à la fiscalité perçue par les collectivités

La plus-value d'un projet éolien sur votre commune

- Création et maintien d'emplois directs et indirects
- Sollicitation des entreprises locales du développement à l'exploitation du parc

Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France
11 impasse Juton 44000 Nantes

02 51 89 79 40 eolien.chateau-guibert-pineaux@wpd.fr

www.wpd.fr



Edito

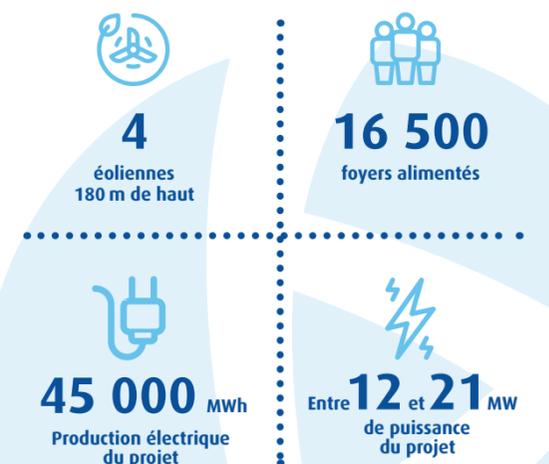
Nous travaillons depuis maintenant presque deux ans à la meilleure implantation possible pour le projet éolien de Château-Guibert et Les Pineaux. Nous pourrions vous présenter le fruit de nos réflexions lors de permanences publiques qui se tiendront dans vos communes dans le courant du mois de novembre.

Nous avons à cœur de développer des projets éoliens de qualité et nous mettons tout en œuvre pour que ce projet le soit. Cette qualité passe par une bonne connaissance et prise en compte des enjeux naturels, mais également de vos interrogations ou souhaits. Pour cette nouvelle étape du projet, nous souhaitons donc, dans les prochains mois, échanger avec vous, riverains.

Nous sommes dans un premier temps allés en 2020 à la rencontre des riverains les plus proches de la zone d'étude du projet, via l'agence Tact spécialisée dans la concertation. Cela nous a permis de constater qu'une majorité adhérerait à ce projet, ce qui n'empêche pas certains questionnements. Nous espérons que vous y trouverez les éléments de réponse dans ces pages et nous invitons tous ceux qui le souhaitent à venir nous rencontrer aux permanences publiques de novembre pour en discuter davantage.

L'équipe projet de wpd

Les chiffres clés du projet



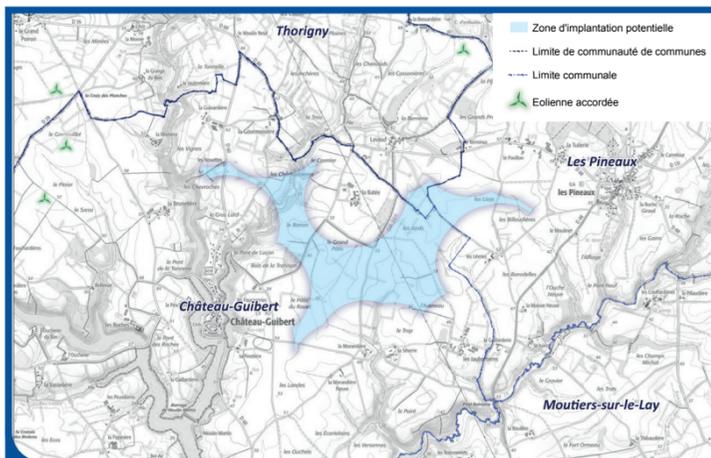
La Communauté de commune vise l'autonomie énergétique

La communauté de communes s'est donné un objectif fort via son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : « **tendre vers une autonomie énergétique par le développement des énergies renouvelables** ». Or seulement 11% de l'énergie consommée est produite sur le territoire en 2017.

ZONE DU PROJET

Une zone d'étude intégrée au territoire local

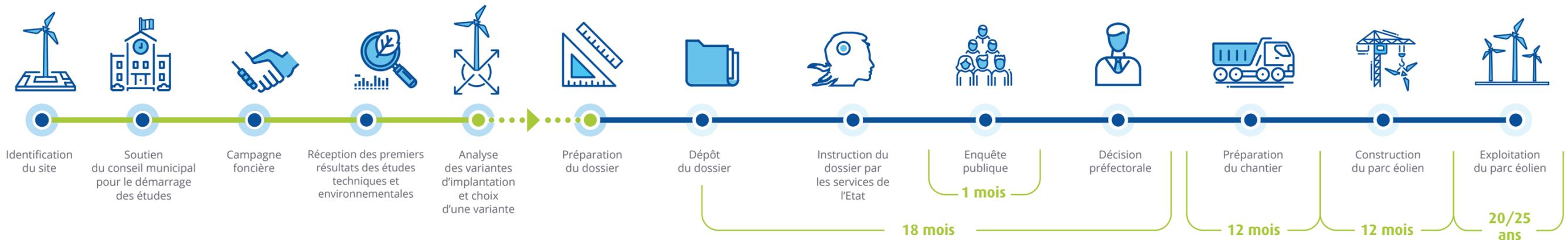
La zone d'implantation du projet éolien de Château-Guibert et Les Pineaux est une des rares zones pouvant accueillir des éoliennes sur la communauté de communes :



La zone d'implantation potentielle se trouve :

- ✓ hors de la zone du Marais Poitevin (zone protégée) ;
- ✓ hors du couloir aérien militaire dit RTBA (Réseau Très Basse Altitude) ;
- ✓ à plus de 500 m des habitations

Les étapes du projet



QUESTIONS / RÉPONSES

Retour sur le porte-à-porte mené en 2020 auprès des riverains

wpd et les équipes municipales de Château-Guibert et Les Pineaux souhaitent que le projet soit construit avec l'avis des riverains. C'est pour cette raison que l'agence Tact a été mandatée pour mener une campagne de porte à porte.

En septembre 2020, Tact est allé à la rencontre des 111 habitations les plus proches du projet afin de présenter le projet et recueillir les impressions et interrogations des personnes qui le souhaitent. 57 habitations ont ouvert leur porte pour participer, soit plus de 50 %. Il ressort que près de 90 % de ces personnes interrogées sont favorables ou indifférentes au projet éolien.

Plusieurs interrogations autour de l'éolien ont émergé lors des échanges :



Acoustique : quel est le son réellement émis par une éolienne ?



La loi française impose des règles très strictes. À 500 m des habitations (distance minimum obligatoire), le bruit généré par une éolienne est en moyenne de 30 décibels. C'est similaire au niveau sonore d'une chambre à coucher.

Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la proximité d'une route, la loi protège le riverain, en limitant strictement la contribution sonore des éoliennes. Ainsi les parcs éoliens ne doivent pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour par rapport à l'ambiance sonore initiale.

Pour le projet de Château-Guibert et Les Pineaux, wpd a mené une étude acoustique avec 8 micros et a donc recueilli des connaissances solides de l'environnement acoustique local.

Démontage : que devient les éoliennes en fin d'exploitation ?



À la fin de l'exploitation d'un parc éolien (20 à 30 ans), les exploitants des parcs sont en charge de remettre en état la totalité du site : ainsi c'est bien 100 % de la structure qui sera démontée.

La nouvelle réglementation française de juin 2020 oblige que l'intégralité des fondations en béton soit enlevée. (arrêté du 22 juin 2020).

Au-delà de cette réglementation, wpd s'engage à démanteler l'éolienne avant la fin du bail.

? Le saviez-vous ?

→ Les éoliennes plus puissantes ont des pales plus longues qui tournent moins vite, réduisant par la même occasion le son émis.

Pour réduire le bruit, l'Homme s'est aussi inspiré des plumes des oiseaux ! Les serrations, ces dents que l'on peut aujourd'hui apercevoir au bout de certaines pales, réduisent le son émis lorsque la pale passe devant le mât.

L'éolien et la santé



Ce sont les conclusions de l'Anses et l'Académie de médecine: « aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée » aux éoliennes (Anses, 2017). Les basses fréquences et infrasons, inaudibles pour l'oreille humaine – générés par le vent qui passe dans les éoliennes - sont de trop faible intensité pour être dangereux. L'Anses affirme : « Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) ». D'ailleurs, notre environnement naturel émet lui-même des infrasons : le vent dans les arbres ou les vagues en bord de mer. Selon l'Académie de médecine (rapport de 2017), un « effet nocebo » psychologique explique ces effets ressentis par certains : Anticipant une gêne potentielle, c'est cette angoisse de la nuisance qui peut créer un mal-être chez une personne avec des symptômes physiques.

Recyclage : les éoliennes sont-elles recyclables ?



Depuis juin 2020, la réglementation française oblige les exploitants à recycler ou réutiliser au moins 90% de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, ... Tous ces matériaux se recyclent (arrêté du 22 juin 2020).

Les pales (6% du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment. Cette technologie évite donc la production de déchets. Des innovations sont actuellement développées pour utiliser de nouveaux matériaux composites 100% recyclables.

Le fabricant Siemens Gamesa vient d'annoncer le 7 septembre la commercialisation de ses premières pales 100 % recyclables pour éoliennes en mer.